

L'archéologie préventive, un service, une mission, une culture commune

Sur le territoire du bassin de Thau,
l'archéologie, c'est une longue histoire !
Depuis près de 20 ans, la collectivité
porte cette mission de veille et de
sauvegarde de ce patrimoine commun
aux habitants et aux visiteurs.
Aujourd'hui, les archéologues de Sète
agglomération Méditerranée mettent leurs
compétences scientifiques, leur
expérience et leur savoir-faire au
service du patrimoine archéologique.



Des archéologues au service du public

Sur le territoire, les archéologues assurent la réalisation d'opérations d'archéologie préventive. Ce service permet de concilier deux impératifs souvent perçus comme contradictoires : la protection du patrimoine et l'aménagement territorial.

S'appuyant sur une longue pratique professionnelle et une expertise scientifique et technique reconnue, les archéologues du service d'archéologie préventive de Sète agglomération Méditerranée assurent cette mission. Ils sont habilités par l'État pour les périodes couvrant la Préhistoire récente, la Protohistoire, l'Antiquité romaine et le Moyen-Âge.

L'existence d'un service d'archéologie préventive au sein de SAM témoigne d'une attention particulière accordée par la collectivité au patrimoine archéologique, à sa connaissance et à sa protection. Les compétences mobilisées pour mener à bien ces missions en font un acteur majeur de la conservation et de la valorisation du patrimoine sur le territoire du bassin de Thau. Les découvertes du service sont transmises au public sous diverses formes dans le cadre des actions de médiation proposées par le service Patrimoine et Archéologie.

L'archéologie préventive est une mission de service public. Elle a pour but de veiller à ce que les différents projets de constructions et d'aménagements du territoire ne détruisent pas de manière irréversible le patrimoine archéologique enfoui, qui est un bien commun, fragile et non renouvelable. Ainsi, l'État veille à concilier impératifs économiques et intérêts scientifiques et patrimoniaux en ordonnant la réalisation de deux types d'opération d'archéologie préventive : des diagnostics et des fouilles.



Le diagnostic archéologique : mission de service public par excellence

Le diagnostic est l'opération inévitable à tout projet d'aménagement situé dans une zone archéologique sensible. Son financement est public* Seuls les différents services territoriaux habilités par l'État ou bien l'Inrap** sont autorisés à le réaliser. Il est destiné à vérifier l'importance du patrimoine archéologique et à le caractériser.

*voir livret « Conseils aux aménageurs ». **Institut national de recherches en archéologie préventive

Dans l'emprise du projet d'aménagement, des sondages sont réalisés. Ils peuvent prendre la forme de tranchées faites avec une pelle mécanique sur un terrain. En fonction des découvertes faites, l'État peut décider de libérer le projet de la contrainte archéologique, ou de prescrire une opération de fouille, ou bien encore de sauvegarder définitivement le lieu ou le monument.

Les acteurs du diagnostic

Le responsable d'opération :

nommé par le Préfet de Région, il a la responsabilité scientifique et technique de l'opération. Sur un terrain, il implante des tranchées de sondages pour repérer les éventuels vestiges enfouis. Sur un bâti, il procède à des fines expertises. Seul son œil aguerré par l'expérience lui permet de repérer des vestiges qui paraissent invisibles.



Le chauffeur de pelle mécanique : bras armé de l'archéologue, il réalise des tranchées

où chaque coup précis de godet accompagne l'évaluation archéologique des sols.

Le topographe :

il procède à l'enregistrement des sondages et des structures mises au jour et de tout autre point jugé nécessaire par le responsable d'opération. Ce travail permet de conserver la mémoire de toutes les actions menées sur le terrain.



Poursuivant la phase de terrain par des études, le responsable d'opération remet un rapport à l'État synthétisant découvertes faites et enregistrements réalisés. Il bénéficie de l'aide d'autres archéologues aux spécialités diverses : céramologue, géomorphologue, historien, etc.

Cette opération est très peu connue du grand public. D'une part, un diagnostic s'effectue sur une courte période. D'autre part, il échappe au regard car il s'effectue dans des zones peu « visibles » comme les espaces péri-urbains et est souvent confondu avec des travaux de construction ou de voirie.

La Fouille : un moment - clé pour comprendre la vie de ceux qui nous ont précédés

Une fouille préventive vise à enregistrer l'ensemble des vestiges d'un site archéologique révélé par un diagnostic et condamné à disparaître. Son analyse détaillée permet alors de comprendre au mieux l'histoire d'un lieu et de ses habitants et d'en conserver la mémoire.

Les fouilles préventives, soumises à la concurrence, représentent une activité économique payée par l'aménageur à l'opérateur de son choix (public ou privé) habilité par le ministère de la Culture. La fouille débute en général par un décapage, afin de faire apparaître les vestiges enfouis sous une ou plusieurs couches de terre. Là encore, l'archéologue responsable de l'opération est nommé par le Préfet de région.

En général, une fouille est une opération de terrain plus visible qu'un diagnostic et dure généralement plusieurs semaines. Une à une, les structures découvertes sont identifiées puis fouillées méthodiquement par une équipe d'archéologues, dans le respect des niveaux stratigraphiques rencontrés. Des relevés topographiques sont aussi réalisés régulièrement afin de conserver la mémoire de toutes les actions menées sur le terrain. Par ailleurs, en plus du mobilier archéologique mis au jour, diverses observations et prélèvements sont aussi effectués durant toute la phase de terrain : archives sédimentaires et prélèvements paléo-environnementaux qui seront traités en laboratoire par des spécialistes et compléteront les enregistrements.



Lorsque les différentes analyses sont accomplies, le responsable de l'opération livre alors le rapport final d'opération à l'État, présentant la totalité des archivages effectués, ainsi que leur interprétation. Un archéologue délivre

peu à peu les archives enfouies dans un lieu destiné à disparaître, il rend l'histoire tangible et enrichit le patrimoine commun. Disparu de son lieu de découverte, le patrimoine est définitivement sauvegardé sous sa forme immatérielle.

0

1m



L'archéologue dans son rôle de médiateur !

L'archéologie crée sans cesse de nouvelles connaissances. L'archéologue les partage auprès de la communauté scientifique à laquelle il est rattaché. Mais par son rôle et son action, il a aussi le devoir de les diffuser au public et de sensibiliser la société à la sauvegarde et la compréhension du patrimoine. Aussi, il organise des visites de chantiers de fouille archéologique, des conférences, participe à des échanges scolaires et produit des documents comme des posters présentant les résultats synthétiques des découvertes faites sur un territoire.

Par ailleurs, les archéologues participent à des événements nationaux, tels les Journées Européennes de l'Archéologie, les Journées Européennes du Patrimoine et la fête de la science, ou d'autres événements locaux tels les Augustales. L'archéologie peut aussi être mobilisée par les aménageurs pour réinscrire leur projet dans la mémoire des lieux. Le service Patrimoine et Archéologie travaille à la diffusion de ses activités archéologiques (patrimoine.agglopoie.fr).

